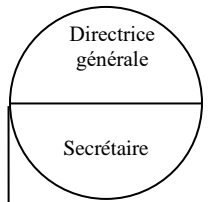


**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



Le 5 octobre 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 21 septembre 2020

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte le rapport des décisions qu'elle a prises le 21 septembre 2020.

DG-20-10-139

Adoption du Règlement 139 - Règlement de délégation de pouvoirs et modification de la Politique 167 - Politique de reddition de comptes

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont entraîné des changements à la gouvernance, notamment la mise en place d'un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle gouvernance amène une nouvelle répartition des fonctions et pouvoirs au sein du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a ainsi lieu d'adopter un nouveau règlement de délégation de pouvoirs;

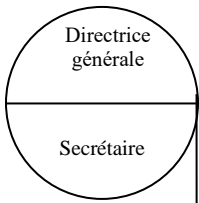
CONSIDÉRANT QU' un tel règlement implique un exercice de reddition de comptes, campé dans une politique;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte le *Règlement 139 - Règlement de délégation de pouvoirs* et adopte les modifications proposées à la *Politique 167 - Politique de reddition de comptes*.

DG-20-10-140

Ajouts au contrat – 1819-SDA-01 / 1920-SDA-01 – Mise à niveau de la structure du plancher et remplacement de la finition intérieure de l'école Saint-Damase

CONSIDÉRANT la résolution numéro DG-20-03-28 octroyant un contrat de 1 389 327 000 \$ (taxes exclues) à *Genium Construction Inc.* pour la mise à niveau de la structure du plancher et le remplacement de la finition intérieure de l'école Saint-Damase;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

CONSIDÉRANT QUE les ajouts de l'ordre de changement numéro 3, au montant de 11 765,80 \$ (taxes exclues), augmenteront le coût total des ajouts à 79 845,08 \$, soit 5,75 % des travaux;

DG-20-10-141 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- accepte les ajouts au montant de 11 765,80 \$ (taxes exclues) pour le projet 1819-SDA-01 / 1920-SDA-01;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Renouvellement de contrat pour la location des terrains de soccer au Centre BMO pour 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe loue des locaux à la Société d'Agriculture au Centre BMO et les sous-loue par la suite à l'Association régionale de soccer Richelieu-Yamaska (ARSRY);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe désire renouveler son contrat de location pour 2020-2021;

DG-20-10-142 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- accepte de renouveler le contrat de location du Centre BMO avec la Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe pour l'année 2020-2021;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Directrice générale

Secrétaire général